

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1548**

commune (s) : Saint Fons

objet : Travaux de remise en état du four n° 1 d'incinération des boues de la station d'épuration à Saint Fons -
Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010

Décision n° B-2010-1548

commune (s) : Saint Fons

objet : **Travaux de remise en état du four n° 1 d'incinération des boues de la station d'épuration à Saint Fons - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2009-1093 du 30 novembre 2009, a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération Saint Fons station d'épuration, renouvellement de matériels, à hauteur de 1 223 000 € HT dont 514 000 € HT pour la remise en état du four n° 1 d'incinération des boues de la station d'épuration à Saint Fons.

Ce présent rapport a pour objet l'attribution des travaux de remise en état du four n° 1 d'incinération des boues de la station d'épuration.

La Communauté urbaine de Lyon agit en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et 142 du code des marchés publics, le représentant de l'entité adjudicatrice a classé les offres, et choisi l'offre de l'entreprise OTV France pour un montant de 503 500,00 € HT soit 602 182,00 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine pour signer le marché conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de remise en état du four n° 1 d'incinération des boues de la station d'épuration à Saint Fons et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise OTV France pour un montant de 503 500,00 € HT, soit 602 182,00 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1336, Saint Fons station d'épuration, renouvellement de matériels, le 30 novembre 2009 pour la somme de 1 223 000 € HT.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - compte 231 320 - fonction 222 - exercice 2010 - pour un montant de 305 500 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.